

Remise SAHQ 3225 Boul St-Jean  
04-01-2017 TR

Le 26 décembre 2016

Société de l'assurance automobile du Québec  
Bureau des permis de conduire  
3225 Boulevard Saint-Jean

Att. : Au (x) responsable(s) de l'accès aux informations de permis de conduire des particuliers.

**Objet : Informations au permis de conduire de monsieur Pierre Michaud (référence 219 rue Lauréanne Rosemère)**

Monsieur madame,

La présente est pour obtenir de l'information concernant mon permis de conduire. Il semble que certains éléments ont été ajoutés illégalement au dossier de conducteur de monsieur Pierre Michaud. Le retrait du permis de conduire de monsieur n'a jamais été considéré comme un acte légal et continu d'être contesté par Monsieur. Plus précisément nous désirons obtenir toutes informations relative au dossier du demandeur (Pierre Michaud) dans le but d'une analyse approfondie de situation permettant d'agir vers une résolution de dossier.

En bref ces éléments sont les suivants :

- Information(s) qu'il est possible d'imprimer sur papier pour le dossier de monsieur.
- Information(s) qu'il est possible de consulter sur place ou dans un endroit approprié.

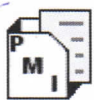
Nous vous rappelons respectueusement que ces informations sont importantes. Il y aura poursuites au niveau criminel contre certains policiers et juges responsables du retrait du permis de conduire de monsieur. Celui-ci se représente seul et aucun avocat pour l'instant est impliqué dans les démarches de monsieur.

De plus toutes informations même non reliées au futur poursuites de monsieur Michaud serait grandement appréciée pour l'obtention du permis de conduire de monsieur et ce le plus rapidement possible. Monsieur pour l'instant n'a pas encore de domicile fixe et il est possible facilement d'obtenir un échange d'information directement a partir de vos bureaux.

En espérant le tout a notre entière satisfactions.

  
PAR NUMÉRISATION

Pierre Michaud, (PMI) ce 26 décembre 2016.



HPBDL0527122016PMIMAM

TRANSMI LE  
04 JAN 2017  
M.M.

Note de document :

- (1) SVP répondre a ce document par écrit.
- (2) L'utilisation de ce document a d'autres fins que ceux visées par son auteur constitue un acte de fraude. Les contrevenant(e)s seront poursuivis en justice sans autre préavis. Sont inclus les modifications procédurales en relation avec ce document.